

FEDERATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS



INFO FFACCC N°9

Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de toutes et tous les adhérents de la FFACCC, c'est l'objectif d'INFO-FFACCC.

La parution se fait en fonction des informations à communiquer.

Info FFACCC fait peau neuve, devient plus conviviale, plus dynamique, interactive, dans le seul but de mieux vous informer.



ATTENTION :.....

Actuellement une personne se présente comme responsable de la location pour l'Association UCCF/FFACCC, et réclame 100€ pour une réservation de camping-cars.

Nous vous rappelons que l'UCCF/FFACCC ne fait pas de location de Camping-cars.

SOYEZ VIGILANTS.....



Site de la FFACCC : www.ffaccc.info



Le nouveau site de la FFACCC a pris sa vitesse de croisière. Nous nous efforçons de vous communiquer, deux à trois fois par semaine, des infos au plus près de l'actualité.

Afin que celles-ci soient connues du plus grand nombre, il est nécessaire de vous connectez pour en prendre connaissance et incitez vos connaissances à en faire de même.

Petit rappel de l'accès à la dernière info :

Connectez-vous à notre site www.ffaccc.info

Cliquez sur la date de la page d'accueil, vous serez dirigés sur les diverses mises à jour

Cliquez, en haut de la page sur la dernière mise à jour pour la découvrir.

Profitez de cette connexion pour parcourir les nombreuses informations qui sont accessibles sur notre site !!

D'autre part, si vous avez des infos qui peuvent intéresser nos adhérents et l'ensemble des camping-caristes envoyez-les à l'adresse «sites.ffaccc@gmail.com», nous les diffuserons.

Bonne lecture !!

L'équipe de communication de la FFACCC

**Visitez le site
de la FFACCC**

AUTUN (71400)

**Conseil d'Administration et Assemblée Générale de la
FFACCC du 5 au 8 novembre 2020**



**VENEZ DÉCOUVRIR LES TRAVAUX ET INFORMATIONS
DE VOTRE FÉDÉRATION**

OUVERT A TOUS LES ADHÉRENTS DE LA FFACCC

Télécharger le programme et le contrat de vente en suivant le lien :

<https://www.ffaccc.info/agenda-cccra>



AUTUN (71400)

Forum des voyages 2020 du 8 au 12 novembre 2020



FORUM VOYAGE

**PREPAREZ VOTRE VOYAGE A
VOTRE MESURE...**



EVENEMENT INCONTOURNABLE

OUVERT A TOUS LES CAMPING-CARISTES

Télécharger le programme, le contrat de vente ainsi que la fiche de présentation d'un voyage en suivant le lien :

<https://www.ffaccc.info/agenda-cccra>



Nouveau Partenaire : SITES D'EXCEPTION en LANGUEDOC



Les sites touristiques d'exception en Languedoc : ne manquez pas l'essentiel !

En effet, l'association fédère les sites patrimoniaux, culturels, naturels incontournables de la destination Languedoc.

Actuellement le réseau se compose de 26 sites touristiques et patrimoniaux et 11 prestataires partenaires.

Monuments historiques, musées et espaces culturels, grottes et sites naturels, ouvrages d'art... le réseau des "Sites d'exception en Languedoc" fédère des sites patrimoniaux, culturels et naturels incontournables de la destination Languedoc.

Il édite chaque année un dépliant "Pass" fournissant des infos pratiques sur l'ensemble des sites.

Avec ce Pass, les adhérents de la FFACCC, pourront bénéficier directement des tarifs réduits sur l'ensemble des sites d'exception pour 2 personnes (réductions variant de 1 à 4 € par personne suivant les sites)

Pour obtenir ce PASS adresser votre demande à : partenaires.ffacc@gmail.com en spécifiant votre N° d'adhérent. En retour vous recevrez un lien vous permettant d'accéder au formulaire.

Lien vers le site internet de notre partenaire - <https://www.sitesdexception.fr>



Contrôle technique : modification des délais pendant l'état d'urgence sanitaire



Les délais pour effectuer le contrôle technique ou la contre-visite de votre voiture ont été modifiés pendant l'état d'urgence sanitaire, entré en vigueur sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 et prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020. Les nouveaux délais sont précisés dans l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai. Pour un véhicule léger dont le contrôle arrive à échéance pendant la période comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus : son délai de validité est suspendu jusqu'à la fin de cette période. Si vous n'avez pas fait la visite à temps, vous ne serez pas sanctionné en cas de contrôle par les forces de l'ordre ; le contrôle technique ou la contre-visite devra être réalisé dans un délai maximal de trois mois et douze jours (soit 104 jours) après la date de fin de validité pour ne pas être sanctionné.

Exemple : pour un contrôle technique arrivant à son terme le 22 juin, on ajoute 104 jours à cette date d'échéance. Ainsi, les contrôles techniques devant être en principe effectués entre le 12 mars et le 23 juin 2020 sont à faire entre le 24 juin et le 5 octobre 2020. Les centres de contrôle technique étant ouverts sur l'ensemble du territoire, les automobilistes sont encouragés à procéder au contrôle technique de leur véhicule dès que possible. Pour un véhicule lourd, une tolérance de 18 jours supplémentaires par rapport à la date initialement prévue du prochain contrôle technique des véhicules lourds (décret du 28 mars 2020). À savoir : si la date de validité de votre contrôle technique prenait fin avant le 12 mars, ce report n'est pas applicable et vous êtes en infraction. Source : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Service-Public.fr (Le site officiel de l'administration française) <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13969Ajoutez> votre texte ici. Ajoutez des valeurs dynamiques telles que nom, e-mail, etc.

Étape -Accueil pour les camping-cars 7/jours/7

La Noisette d'Oc -- Site conchylicole du Mourre Blanc (secteur rose), 34140 Mèze



Amis Camping Caristes, Bienvenue sur notre exploitation conchylicole.

Peu importe votre heure d'arrivée, vous accédez à notre aire et profitez du calme et de la vue imprenable sur la lagune de Thau. Selon nos horaires de travail sur l'exploitation et sur l'eau, nous nous rencontrerons pour la vente de nos coquillages : le soir à votre arrivée (nous préférons) : 17 h 30 – 18 h jusqu'à 20h – Sauf le dimanche soir (et le lundi dès 9h le matin) Le matin de 10 h à 14h L'hiver, n'hésitez pas à sonner, les courants d'air nous enrhumant...

Nous vous réservons de bons coquillages : huîtres, moules, palourdes...un blanc bien frais, le Picpoul.... Mais encore :

Un nouveau service pour les gourmets du 1er avril au 31 octobre : la dégustation sur l'exploitation de 11 h à 14 h du mardi au samedi inclus.

Petit descriptif de ce qui vous attend : Nature et espace sont au rdv, pas de route à craindre pour les enfants ; même votre animal de compagnie est en sécurité, il y trouvera son terrain de jeu, des lapins sortent de leurs terriers et gambadent tout autour du terrain...amusant.

Le soir, le coucher de soleil illumine toute la ville de Sète, un vrai spectacle de toutes les couleurs. Après une nuit paisible, le matin vous aurez la possibilité de rencontrer la boulangère, présente sur le terrain à 8 h du lundi au vendredi. Pain et viennoiseries fraîches garanties...

Si vous êtes lève-tôt, vous pourrez profiter du merveilleux lever du jour. Le soleil sort derrière le Mont Saint Clair de Sète ; les parcs à huîtres installées en damier peu à peu paraissent illuminés, plantés sur l'eau, leurs structures de fer froide sont alors éblouissantes. On dirait un feu parfois jaune, orange, mais aussi bleu ou gris... Pour tout achat sur l'exploitation, le stationnement est offert. *

* Offre soumise à conditions

Site Internet

Contact

Karine & Yvan CAUSSEL, La Noisette D'Oc
Site conchylicole du Mourre Blanc (secteur rose), 34140 Mèze

Tél : 04.67.43.70.66 ou 06.89.84.41.23

Coordonnées GPS :

43° 24' 17.327" N 3° 34' 50.282" E

Interdiction des camping-cars : le maire de La Flotte-en-Ré (17630) veut régulariser la situation



La commune de La Flotte-en-Ré a été condamnée en février 2019 à retirer ses panneaux d'interdiction anti-camping-car. Mais cette décision de justice n'a jamais été appliquée. Le nouveau maire de la commune a annoncé sa volonté de régulariser la situation, alors qu'un nouveau jugement est attendu. La solution envisagée (la création d'une aire), ne semble pas vraiment répondre à la demande des juges : l'abrogation des interdictions de stationnement dans la commune.

En juin 2019, le tribunal administratif de Poitiers rendait un arrêt favorable au Comité de liaison du camping-car (CLC) à l'encontre de la commune de la Flotte-en-Ré. La commune devait déposer ses panneaux et portiques, en raison de l'irrégularité de sa réglementation (interdisant le stationnement nocturne sur l'ensemble de son territoire, et le stationnement jour et nuit le long de son littoral).

Malgré l'arrêt du tribunal, les panneaux sont toujours en place

Le journal Le Phare de Ré nous apprend, dans un article publié sur son site internet, que plus d'un an plus tard, « les portiques d'accès et barrières empêchant l'accès à plusieurs parkings publics font toujours partie du paysage ».

Une nouvelle action en justice a donc été engagée par les avocats du CLC, qui pourrait cette fois entraîner la mise en place d'une pénalité financière contre la commune : le rapporteur public a effectivement recommandé la mise en place d'une astreinte de 300 € par jour de retard.

La bonne résolution du nouveau maire : la commune de la Flotte-en-Ré a élu un nouveau maire, qui envoie des signes d'apaisement :

"Nous attendons de connaître le jugement, mais nous nous mettrons en conformité avec la loi", déclare Jean-Paul Héraudeau. D'après le Phare de Ré, la solution envisagée serait la création d'un parking réservé aux camping-cars à l'entrée de la commune.

La création d'une aire, une réponse suffisante ? Les camping-caristes peuvent se réjouir de la volonté d'apaisement exprimée par le nouvel élu de La Flotte-en-Ré. Ils seront aussi satisfaits qu'une aire d'accueil soit créée dans cette commune, qui enregistre une forte affluence en été. Mais on se doute qu'une fois ce parking en place, les camping-cars seront toujours interdits de stationnement sur le littoral et dans le reste de la commune. C'est pourtant cet aspect de la réglementation qui avait été pointé par le tribunal...

Nouvelles des camping-caristes bloqués au MAROC.



Tous les camping-caristes, membres de la FFACCC, bloqués au MAROC, qui nous ont contactés pour les aider à trouver une solution de rapatriement, sont rentrés en FRANCE. Nous voudrions remercier tous les membres du Comité Exécutif, Présidents de Clubs, Adhérents, qui nous ont informés et aidés dans les diverses démarches. Nous n'oublierons pas également les interventions de Christian Millot, Président du CCCRA, qui a permis de débloquer une situation difficile en Grèce.

MERCI A TOUS



Vous voulez soutenir la **FÉDÉRATION**, rien de plus simple parlez de la **FFACCC** à vos amis, vos connaissances, vos rencontres sur une aire.

vous en êtes les **ambassadeurs**,

Votre mission, si vous l'acceptez, est de faire adhérer

1 Camping-cariste par an.

Plus nombreux nous aurons ainsi plus de poids auprès des Ministères.

C'est aussi la meilleure façon de remercier les **BENEVOLES** qui œuvrent pour la **FFACCC**

Les Clubs



L'UCCF/FFACCC



Proposez-leur un Club

Proposez-leur une Adhésion directe à l'UCCF

Découvrez les clubs...

L'Adhésion directe...

L'équipe de communication

FFACCC

3 Rue Danton,
92240 MALAKOFF

Tél : 0800.800.158 (Appel gratuit)

E-mail : seccr.ffaccc@orange.fr

Site : www.ffaccc.info

